



Photo: François Aussems

Aider à la recherche et au développement ou pousser les synergies: la nouvelle loi est en mode promotion, pour les PME aussi

Les PME aux régimes

Les «petites boîtes» ont droit à des aides diverses... parfois comme les grandes avec lesquelles elles peuvent s'allier

Alain Ducat

Il faut «une idée excellente, la capacité de transformer celle-ci en action, et les fonds nécessaires pour mettre cette action en œuvre». Ce sont les trois critères principaux pour un projet réussi, énoncés par le président de Luxinnovation, Raymond Schadeck, dans le livret édité par l'Etat pour présenter le nouveau régime d'aides (loi du 17 mai 2017) aux entreprises sur la promotion de la recherche du

”

Une PME peut perdre son statut, si elle n'est pas ou plus autonome.

développement et de l'innovation. Des aides bienvenues et accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME – ou PMI pour le secteur industriel) La définition complète des micro-, petites et moyennes entreprises se trouve dans un règlement grand-ducal du 16 mars 2005.

Les «petites entreprises» occupent moins de 50 personnes et ont un chiffre d'affaires an-

Le spectre des soutiens aux entreprises s'est élargi.

Les maillons indispensables à l'économie locale y ont accès. Surtout ceux qui innovent.

nuel (ou un total du bilan annuel) qui ne dépasse pas les 10 millions d'euros. Les «moyennes» comptent moins de 250 salariés et leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros – ou le total du bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros.

Parfois oublié? Ces PME peuvent perdre, sous certaines conditions, leur statut. Quand elles ne sont pas ou plus autonomes. Dès qu'elles sont détenues pour au moins 25% de leur capital ou des droits de vote par une autre entreprise, ou aux mains d'un groupe ou de plusieurs entreprises liées. Ou encore si elles-mêmes exercent un contrôle en aval sur une autre entreprise.

Ce n'est pas anodin, à l'heure des start-up qui se font avaler par des apporteurs de capital, ou des spin-off, émanations d'entreprises souvent déjà bien en place...

Au Luxembourg, la grosse majorité du tissu économique est constituée de PME, au re-

gard des critères de taille – emplois et finances. Elles jouent indiscutablement un rôle moteur pour le dynamisme et la croissance. Elles représentent environ 32.000 entreprises employant quelque 210.000 personnes (données officielles de 2017), soit plus de la moitié de l'emploi intérieur.

Le nouveau régime d'aides, sur lequel le gouvernement a plusieurs fois communiqué depuis pratiquement un an, entend offrir des possibilités supplémentaires d'accompagnement et de soutien, «afin d'encourager la création, le développement, la conversion ou la réorientation», des entreprises en général, des PME en particulier.

L'esprit, défendu par la secrétaire d'Etat à l'Economie, Francine Closener, est de booster les PME-PMI – pour renforcer leur compétitivité sur le marché luxembourgeois et européen – et l'écosystème des start-up, notamment en

priviliégiant les partenariats avec les institutions de recherche, ou les synergies – tels des parrainages encouragés ou des programmes de développement communs – entre grandes entreprises et PME. Le gouvernement espère encourager les entreprises à prendre davantage de risques pour développer des produits et services innovants.

Le régime d'aides, encadré par le gouvernement et l'agence publique Luxinnovation, s'appuie sur un budget de 200 millions d'euros, jusqu'en 2020. Et le ministère rappelle que 350 millions ont été versés sur 2013-2017.

D'autres chiffres sont avancés. Annoncé par le Conseil de gouvernement le 28 avril, un régime d'aides spécifique aux PME table, pour cinq ans, sur une enveloppe budgétaire de 89 millions d'euros, en hausse de 27% par rapport à 2012-2016. Sur cette période écoulée, avec un total de 70 millions d'euros d'aides accordés à des PME, le ministère estime avoir mobilisé des investissements à hauteur de 665 millions – ces aides étaient attribuées sur base de deux régi-

mes différents, un pour PMI, l'autre dédié aux PME, artisanat ou commerce, que la nouvelle loi fusionne. Simplification... Avec un ratio similaire, on attendrait en 2022, 8 à 900 millions d'euros d'investissements dans l'économie locale via les PME.

”
Les aides étatiques doivent avoir reçu l'accord préalable de la Commission européenne.

Globalement, le spectre des aides destinées à assurer un bon départ aux entreprises est assez vaste... et sous surveillance – la notion d'aide d'Etat est toujours observée par les instances européennes.

Déjà, dans un pays où le mètre carré peut peser, des terrains équipés peuvent être mis à disposition à des coûts avantageux, dans l'une des nombreuses zones d'activités.

Le pays a aussi ses incubateurs, centres d'affaires et d'innovation, qui offrent hébergement et assistance. Ces plateformes de transit peuvent également offrir une base temporaire aux sociétés étrangères venant s'installer ici.

Et puis il y a la panoplie d'aides financières aux projets, venant en complément des fonds propres et des apports bancaires. L'aide peut être octroyée aux PME, par exemple à l'investissement dans la R&D centrée sur de nouveaux produits, services

ou processus, la protection de l'environnement ou l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Possibles aussi, une subvention du gouvernement et un prêt à moyen ou long terme auprès de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI), établissement bancaire de droit public.

De plus, la promotion omet rarement de mentionner «l'environnement fiscal attractif» du pays, un taux de TVA ou un impôt sur les sociétés parmi les plus favorables. Cela parle aux entrepreneurs et à leurs anges-gardiens investisseurs: amortissement accéléré et crédits d'impôt bien appliqués contribuent à un lancement réussi et à un retour sur investissement efficace.

Les aides dédiées aux PME ont donc été adaptées, en particulier celles à l'investissement, aux services de conseil ou à la participation à des foires. Et quatre nouvelles mesures se sont ajoutées: les aides couvrant les coûts de coopération supportés par les PME participant à des projets de coopération territoriale européenne, les aides en faveur des «jeunes entreprises», celles destinées à remédier aux dommages de catastrophes naturelles... et une aide au financement des risques.

La récente mouture favorisant l'innovation (il est répété dans les présentations que toutes les entreprises y ont droit, seuls certains volets étant limités aux PME) démarre son parcours concret. Schématiquement, les aides

vont de 25 à 80% des montants investis dans des projets ou programmes de recherche et développement – jusqu'à 100% pour ceux menés par des PME. Les aides peuvent atteindre 1,2 million d'euros.

Il y a aussi des subtilités géographiques parfois. Par exemple les «pôles d'innovation» – structures rassemblant petites ou grandes entreprises, start-up ou acteurs publics, organismes de recherche – font l'objet d'un régime particulier, permettant de financer l'investissement dans la construction du pôle ou sa gestion, à hauteur de 50%. Ou de 55% pour les pôles situés dans les communes de Differdange ou Dudelange...

Une brochure de 22 pages détaille ces régimes d'aides issus de la loi de mai 2017, sous la houlette du ministère de l'Economie et de Luxinnovation, qui pilotent le parcours de demande

Attention, d'ailleurs, de se lancer dans le bon tempo. Car toutes les aides étatiques accordées aux entreprises doivent avoir reçu l'accord préalable de la Commission européenne, ce qui implique notamment que le dossier de demande d'aide soit impérativement là avant le début du projet.

Cela ne fait pas nécessairement les affaires d'un entrepreneur qui lance d'abord son idée, la fait protéger le cas échéant, et se cherche des partenaires, avant de se mettre en quête des financements sur un plus long terme... D'où la dé-

marche d'information et de communication répétée par les instances ministérielles et les chambres professionnelles, entre autres.

Nul doute que le sujet rebondira encore en cette année électorale. Les leviers de l'économie sont porteurs dans les discours politiques. Et l'entrepreneur, luxembourgeois, est aussi un électeur.

Ainsi, dans l'ébauche de programme du CSV défendu par Claude Wiseler (*lire Le Jeudi du 22 février, page 10*), il est question de donner la priorité aux PME, de revoir le modèle de la SNCI en ce sens, de repenser les subventions et la fiscalité qui les concerne. Evoquée, notamment, une immunisation fiscale du capital à investir est une idée déjà appliquée dans

des pays voisins, et plusieurs fois exprimée sur la Place, entre autres par des économistes adeptes d'une aide aux jeunes pousses venant d'investisseurs privés, mais encouragés – sous forme de tax shelter par exemple – par les pouvoirs publics.

A suivre donc, dans les débats et les futures réformes. D'ici-là, les maillons indispensables de l'économie du pays peuvent déjà se mettre au parfum des aides ouvertes. Voire se mettre aux régimes.

”
Nul doute que le sujet rebondira en cette année électorale.



Photo: Hervé Montaigne

Le 18 janvier dernier, la secrétaire d'Etat à l'Economie Francine Closener – flanquée du directeur de la Chambre de commerce Carlo Thelen et de son homologue de la Chambre des métiers, Tom Wirion – remettait, en conférence de presse, une couche de communication sur la volonté d'aider les PME, en particulier celles «qui innovent», en appui du régime d'aides revu